

Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 AVRIL 2019



ORDRE DU JOUR

🌸 9h: Ouverture de l'Assemblée Générale et accueil par la Présidente Evelyne GUILLON

🌸 9h40 :

- Rapport moral et d'activités
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2018
- Compte rendu financier de l'exercice 2017/2018 et affectation du résultat
- Bilan au 30 Juin 2018
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes au 30 Juin 2018 et quitus au Conseil d'Administration
- Budget prévisionnel 2019/2020
- Prix des cotisations, des dispositifs de marquage et de la contribution territoriale

🌸 10h45 :

- Approbation du nouveau règlement intérieur
- Propositions dates et conditions spécifiques de chasse saison 2019/2020
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019/2025
- Convention panneau d'information temporaire avec le Conseil Départemental
- Gestion du lièvre
- Intervention des personnalités

🌸 12h : Remise de médailles

🌸 12h15 : Repas au son des trompes de chasse

Article 11 des statuts :

Les adhérents de la fédération peuvent adresser des questions à l'assemblée générale. Pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elles doivent être présentées par cinquante adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception, à la fédération départementale des chasseurs pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération au moins vingt jours avant le jour de l'assemblée générale.

Il y est répondu durant l'assemblée générale. La question est soumise au vote de l'assemblée générale sur décision du conseil d'administration.